

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.335.2020.TREATIES-XXVII.2.d (Notification dépositaire)

AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF À DES

SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

MONTRÉAL, 17 SEPTEMBRE 1997

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION  
TERRITORIALE À L'ÉGARD DU BAILLAGE DE JERSEY<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 4 août 2020.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par les présentes l'application de la ratification par le Royaume-Uni de l'[Amendement] de Montréal... au Protocole de Montréal au territoire du bailliage de Jersey dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'[Amendement] de Montréal... au Protocole de Montréal au territoire du bailliage de Jersey prend effet à la date du dépôt de la présente notification...

\*\*\*

Le 7 août 2020



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1074.2001.TREATIES-XXVII.2.d du 16 janvier 2002 (Ratification : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).